Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D14_B-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 octobre 2021
Délibération n°14/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi six octobre deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 13 octobre deux mille vingt un, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS4
Céline AUGER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9				9	7		2

Objet : Emprunt à moyen terme

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D14_B-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°42/2019 du 27 novembre 2019 sur la contractualisation d'un emprunt à court terme de deux ans auprès du crédit agricole ;
Vu la délibération n°12/2021 du 13 octobre 2021 sur le remboursement de l'emprunt à court terme de deux ans ;
Vu la délibération n°18/2020 du 23 septembre 2020 sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000€ : sur 12 mois auprès du crédit agricole ;
Vu la délibération n°13/2021 du 13 octobre 2021 sur la contractualisation d'un emprunt court terme en remplacement de la ligne de trésorerie.

Après étude de la situation budgétaire du SEAT et de son évolution, cette démarche a été engagée pour faire face avec plus de souplesse aux dépenses à venir et bénéficier des taux bas actuels avant une éventuelle remontée.

Le président propose au comité syndical de délibérer sur la souscription d'un emprunt à moyen terme sur 10 ans.

Le Président explique les conditions du prêt à moyen terme proposé par le crédit agricole :

- Montant de 100 000 euros empruntés sur une durée de 10 ans avec un taux d'intérêt annuel fixe de **0.44%** (frais de dossier 100 euros)
- Inscription de la dette au budget
- Ouverture d'un droit de remboursement anticipé total ou partiel, sans pénalité (sans pouvoir être inférieur à 10% du montant initial du prêt sauf solde)

Le Président rappelle que le SEAT fait appel à de nombreux financements publics via des demandes de subventions annuelles ou des demandes de subventions en fonction des projets développés. Il explique que le SEAT bénéficie de subventions Européennes qui peuvent-être versées plusieurs années après la réalisation de la dépense (FEDER Loire Bretagne ou FEDER Régional dans le cadre du contrat territorial et subventions LEADER dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier) et le décalage dans la perception des subventions annuelles des collectivités locales le cas échéant.

Il fait un état des subventions qui sont en attente de versement :

PROJETS	ORGANISMES ET NOM DE DOSSIER	MONTANT DE SUBVENTION EN ATTENTE
Contrat territorial 2020	AELB	17 344 €
Contrat territorial 2017-2018	FEDER	38 709,22 €
Plan de gestion ENSIL 2021	CD63	34 738,36 €
Plan de gestion ENSIL 202	CD63	4474 €
Communication/Animation 2020-2021	LEADER	5214 €
Animation de la zone de pêche 2021	LEADER	4200 €
Animation de l'espace test agricole 2020-2021	LEADER	6771.20 €
Actualisation du plan de gestion de l'Ecopole	LEADER	50 000 €
Aménagement de l'espace Champmot	LEADER	75000 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D14_B-DE

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à la majorité :

- **De valider** l'offre du crédit agricole pour un emprunt moyen terme dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTE
S.E.A.T.
NORD ALLIER COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D14_B-DE